

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2018

Réuni le vendredi huit juin deux mil dix-huit à dix-neuf heures, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Jacques PRÉVOST, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames MARY, LEFRANÇOIS, THIZEAU.
Messieurs BICHEREAU, IMBAULT, THOREAU, URBAIN.

Étaient excusés : Madame VERMOND, Messieurs BONNOT et FONTENY.

Étaient absents : Mesdames BOUGIS, GALLOIS et Monsieur BAILLY.

STATION D'ÉPURATION

Après étude par le cabinet « Larbre Ingénierie » et la commission d'appel d'offres, le conseil, après en avoir délibéré, par 7 voix pour et une contre, a choisi l'entreprise VANGNER qui est la mieux placée, pour réaliser les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

Les travaux débuteront courant septembre et dureront environ 18 mois.

Le coût total s'élève à 1 316 857.00 € H.T.

D'autre part, le conseil décide de faire un prêt, auprès du Crédit Agricole, qui propose un taux plus avantageux.

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

Le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures initié par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un montant de 123.00 €.

Les prestations sont les suivantes :

- dématérialisation des procédures de marchés publics,
- télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- télétransmission des flux comptables,
- dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols,
- mise en place d'un parapheur électronique,
- fourniture de certificats électroniques,
- mise en place d'un système de convocation électronique,
- archivage électronique des actes générés par les solutions de dématérialisation.

Le Maire est autorisé à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022.

VENTE D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE DE LA Z.A.C.

L'entreprise « Les Sablés de Nançay » souhaite s'agrandir pour aménager des lieux de stockage, une salle pour recevoir les groupes et un parking pour les bus et les véhicules.

Le conseil décide de leur vendre environ 2 000 m².

RÈGLEMENT ET TARIFS DE LA PÊCHE

Le conseil a désigné Messieurs Lionel FONTENY, Éric DELHOUME et Hervé CAPITAINÉ comme sous-régisseurs de la pêche à l'étang de la Chaux.

Le règlement a été revu.

Le prix des cartes à la journée sera de 8.00 € au 1^{er} juillet prochain.

Les enfants de – de 12 ans paieront ½ tarif pour toutes les cartes.

PLAN RÊVE

Dans le cadre du plan « rêve », des travaux d'éclairage public seront réalisés dans le bourg et sont subventionnés à 70 % par le SDE 18. Le montant à la charge de la Commune s'élève à 4 049.48 € H.T. Le conseil accepte.

../...

.../...

ACHAT DE DICTIONNAIRES

Comme chaque année, des dictionnaires français-anglais seront achetés pour remettre aux élèves qui entreront en 6^{ème}.

COTISATION

Le conseil décide de cotiser à ADEFIBOIS pour l'année 2018.

COURRIERS DIVERS

- Le club des Aînés Ruraux de Nançay demande à la Commune de participer aux frais de réception lors de la journée « super cracks » qu'ils organise le 15 juin prochain. Le conseil donne son accord.
- Une lettre signée par plusieurs habitants a été adressée pour exprimer leur mécontentement suite à la coupe des arbres près du tennis.

Le conseil indique que consécutivement au bris et à la chute d'arbres provoqués par des vents tourbillonnants, il a été décidé d'abattre les spécimens malades et /ou dangereux pour des raisons de sécurité notamment dans la zone du parking tennis/club house.

QUESTIONS DIVERSES

- Des conseillers s'étonnent que le rapprochement de la CC des Villages de la Forêt avec la CC Vierzon Sologne Berry n'ait pas été mis à l'ordre du jour alors que notre Communauté de Communes a délibéré le 15 mai dernier et demandent de consolider la stratégie à adopter par le conseil de Nançay en regard de cette délibération.
- Il est à nouveau constaté des dépôts sauvages près des containers du hangar municipal.
- Il est demandé de nettoyer la zone autour du container situé au lieu-dit « Les Tasnières ».
- Il est suggéré d'ouvrir le lavoir le week-end notamment lorsque les magasins situés à proximité sont ouverts.
- En ce qui concerne le Regroupement Pédagogique Intercommunal, le Maire informe que la Charte de Ruralité a été signée en présence de Madame la Préfète du Cher et de Madame la Rectrice de l'Académie Orléans Tours.
D'autre part les horaires des écoles et du bus ont été validés.
Les points d'arrêt du bus seront vus et testés sur place et une réunion est prévue pour finaliser le fonctionnement des cantines.
- Des incivilités sont encore à déplorer : vol d'eau au cimetière, de plants, de terreau végétal et de copeaux dans nos massifs.

Le Maire,